



WOLUWE-SAINT-PIERRE

Service Urbanisme

PERMIS D'URBANISME DOCUMENTS A FOURNIR DANS TOUS LES CAS

Selon Arrêté du Gouvernement du 12 décembre 2013

DOCUMENTS COMMUNS	
Formulaire de demande (annexe I)	4
Note explicative	4
Photos significatives (présentées sur un document (plié) DIN A4)	4
Titre de propriété ou attestation du notaire si acquisition récente (moins de 6 mois). Titre disponible au bureau d'enregistrement : Boulevard du Jardin Botanique, 50 - 1000 Bxl : tél : 02/575.18.03 - rzsj.bureau.bruxelles5@minfin.fed.be	2
Preuve de paiement des frais de dossier (voir détail ci-dessous)	1
+ Documents selon objet de la demande VOIR VERSO	4

DOCUMENTS EXIGES LE CAS ECHEANT	
Avertissement aux propriétaires (annexe II) Si le demandeur n'est pas propriétaire du bien. Soit signé par le propriétaire soit accompagné du récépissé de l'envoi recommandé	2
Avertissement aux copropriétaires ou au syndic (annexe II) Si actes et travaux portant sur parties communes d'une copropriété. Soit signé soit accompagné de l'envoi recommandé.	2
Copie du mandat Si demande introduite par un mandataire	2
Avis du SIAMU + plans cachetés Si pas dispensé. Avenue de l'Héliport 11 à 1210 Bxl - 02/208.84.30	1
Proposition PEB + Fichier de calcul PEB + Etude de faisabilité dans tous les cas d'unités PEB à l'exception des unités PEB rénovées simplement	2
Rapport d'incidences ou note préparatoire à l'étude d'incidences. Dans ce cas, demande à déposer à la Région.	4
RES : Reconnaissance de l'état du sol Si bien en catégorie 0 à l'inventaire de l'état du sol	2
Natura 2000	1
Avis de la CRMS	1

voir arrêté du 12 décembre 2013	ART. 5
---------------------------------	--------

FRAIS DE DOSSIER	PU
IBAN BE75 0910 2119 6751 (Réf. : PU + adresse)	
Demande de permis d'urbanisme	101,00 €
Demande d'abattage d'arbres	51,00 €

A	B	C	D	E
Commission de concertation	Enquête publique dans plusieurs communes	Consultation d'instances stib, voiries régionales,...	Avis de la CRMS (Commission Royale des Monuments et des Sites)	Si bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde Dans ce cas, demande à déposer à la Région
+2				
+2				
+2				
+2				

+2				

ART.7	ART.8	ART.9	Art.10	ART.11
-------	-------	-------	--------	--------

Ces documents sont à ajouter aux documents repris au recto



WOLUWE-SAINTE-PIERRE

Service Urbanisme

PERMIS D'URBANISME
DOCUMENTS SELON OBJET
DE LA DEMANDE

Selon Arrêté du Gouvernement
du 12 décembre 2013

	1A	1B	2	3	4A	4B	5	6	7	8	9	10	11
	Construction, reconstruction, transformation et/ou placement d'une installation fixe AVEC intervention obligatoire d'un architecte	Construction, reconstruction, transformation et/ou placement d'une installation fixe DISPENSE de l'intervention obligatoire d'un architecte	Démolition, sans reconstruction	Modification de la destination ou de l'utilisation d'un bien bâti et/ou du nombre de logement	Publicité	Enseigne ou publicité associée à l'enseigne	Modification de la destination et/ou utilisation d'un bien non bâti	Utilisation d'un terrain pour le dépôt, pour le stationnement de véhicules et pour le placement d'installations mobiles	Abattage d'arbre à haute tige (hors voirie)	Amenagement d'un espace vert soumis à PU	Travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain soumis à PU	Placement et/ou modification d'installations de télécommunication	Placement ou modification d'installations temporaires événementielles et/ou liés à un chantier
Plans pliés au format A4 selon objet de la demande :													
PLAN DE LOCALISATION entre 1/10.000 et 1/1000 cfr ART 15 *	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
PLAN D'IMPLANTATION TYPE A, B ou C cfr ART 16 *	4 *		4 x B	4 x C	4 x C		4 x B	4 x B	4 *	4 *	4 x B	4 x C	4 x C
PLANS DE REALISATION (situation existante et projetée) éch : 1/50 ou 1/20 cfr ART 17 *	4	4	4	4	4	4	4				4	4	4
PLANS DE DETAILS éch : 1/50 ou 1/20 cfr ART 18 *										4	4		
PLANS DE SYNTHESE AU FORMAT A3 cfr ART 19 *	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Formulaire statistique INS Modèle I ou II	3		3	3									
Axonométrie si construction neuve ou extension > 400 m ² (format DIN-A3)	2												
Montage photo					4	4						4	
Visuel de la publicité					4								
Reportage photographique intérieur si la demande implique la suppression de décors intérieurs remarquables	2		2										
Documents patrimoine													
Voir arrêté du 12 décembre 2013	ART. 23	Art.25	Art.27	ART.29	ART.32	ART.35	ART.38	ART. 40	ART. 43	Art.47	Art.51	Art.53	Art.55

A	B	C	D	E
Commission de concertation	Enquête publique dans plusieurs communes (+ 1 exemplaire par commune)	Consultation d'instances stib, voiries régionales, ... (+ 1 exemplaire par instance)	Avis de la CRMS (Commission Royale des Monuments et des Sites)	Si bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde Dans ce cas, demande à déposer à la Région
+2				
+2				
+2				
+2				
+2				
+2				
+2				
ART.7	Art.8	Art.9	ART.10	ART.11

* pour plus de précisions sur les caractéristiques des plans à fournir voir annexes disponibles sur notre site internet

www.woluwe1150.be

avenue Charles Thielemans 93
1150 Bruxelles

T. 02/773.06.36

urbanisme@woluwe1150.be

Guichet : au 2^{ème} étage
Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h30
Jeudi soir : de 16h à 19h
(pas de copies)